



La Bibliothèque publique de Clarence-Rockland offre des consoles de jeux vidéo pour les jeunes. Ce service est offert pour démontrer la valeur d'un service non-traditionnel. Cette opportunité de jeu est proposée afin d'attirer les jeunes à visiter la bibliothèque, de les exposer aux divers services offerts tout en leur fournissant leur propre espace et un sens d'appartenance.

### **Section 1 : Généralité**

1. La bibliothèque dispose de consoles de jeux qui peuvent être utilisées à l'intérieur de la bibliothèque à différents moments, dans le respect des paramètres suivants :
  - a. Les jeunes de 12 ans et plus peuvent jouer des jeux classés « T » (Adolescents) ;
  - b. Les jeunes de moins de 12 ans peuvent jouer des jeux classés « E » (Enfant) en tout temps et classés « T » (Adolescent) seulement si un parent ou tuteur/tutrice est sur place.
2. Les jeux classés « M » et « A » ne peuvent pas être joués à la bibliothèque.

### **Section 2 : Utilisation**

1. La personne utilisatrice (joueur) doit avoir en sa possession une carte de bibliothèque valide et son compte en règle. Les manettes, les jeux et les accessoires sont empruntés à partir de cette carte.
2. Tout joueur est responsable de chaque article emprunté et ne peut pas prêter l'équipement à un autre, sans en aviser le personnel responsable.
3. La collection de jeux vidéo pour jouer sur place comprend des jeux classés « T » (Adolescent) ou moins.
4. La valeur de tout matériel endommagé sera facturée et ajoutée au compte de la personne utilisatrice.
5. Les durées et conditions peuvent être modifiées pour des programmes mis en place par la bibliothèque.

### **Section 3 : Code de conduite**

1. L'utilisation des consoles de jeux appartenant à la bibliothèque s'accompagne de certaines responsabilités : Le Code de conduite garantit que le système est utilisé de façon appropriée, sécuritaire et juste pour tous. Tout joueur qui ne respecte pas les termes du Code de conduite se verra perdre ses privilèges de jeu ainsi que l'accès à la bibliothèque, pour une période déterminée selon la gravité de l'infraction.
  - a. Les joueurs doivent respecter les autres client(e)s de la bibliothèque et garder le ton de voix à un niveau raisonnable, aucun geste et langage vulgaires et/ou inapproprié ne sera toléré;
  - b. Si les écarts de conduite se reproduisent à plusieurs reprises, les privilèges de bibliothèque et des consoles de jeux seront révoqués, à la discrétion du personnel responsable;
  - c. Les joueurs doivent manipuler le matériel avec soin, sinon, le joueur sera ordonné de cesser pour la journée; et
  - d. Si un ou des joueurs ne suivent pas ces règlements, ils perdront leurs privilèges de jeux pour la journée.

### **Historique des révisions**

<b>Propriétaire du document</b>	<b>Date d'émission/révision</b>	<b>Motif de la modification</b>
C. Rouse	27 octobre 2016	Approbation initiale
S. Lavoie	14 septembre 2021	Révision
V. Portelance	17 février 2026	Révision et nouveau format
	2029	Prochaine révision